

Politique d'acquisition et de développement des collections



Bibliothèque l'Écrin

2022-04-04

N/Réf.: 801-143

Table des matières

1.	CONTEXTE	2
1.1	DESCRIPTION DE LA BIBLIOTHÈQUE	2
1.2	MISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE	3
1.3	OBJECTIFS DE LA BIBLIOTHÈQUE	3
1.4	DURÉE ET RÉVISION DE LA POLITIQUE	4
2.	POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS	5
2.1	RESPONSABILITÉ	5
2.2	CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DE LA CLIENTÈLE	5
2.3	CRITÈRES DE SÉLECTION	5
	2.3.1 <i>Suggestions d'achat</i>	7
2.4	TYPES ET CATÉGORIES DE DOCUMENTS ACQUIS	7
2.5	LES FOURNISSEURS	8
	2.5.1 <i>Répartition des achats entre les fournisseurs</i>	9
2.6	DONS	11
2.7	PRIORITÉ DE TRAITEMENT DES ACQUISITIONS	12
2.8	ÉLAGAGE	14
3.	CONCLUSION	15
4.	BIBLIOGRAPHIE	16

1. Contexte

1.1 Description de la bibliothèque

C'est le 3 octobre 1979 que l'inauguration de la bibliothèque a lieu, grâce au travail des huit membres d'un comité ayant été mis sur pied pour la création d'une bibliothèque à Lac-Beauport. Une pétition signée par 514 personnes a réussi à convaincre les élus municipaux. La bibliothèque est alors installée dans la mezzanine de la mairie située au 65, chemin du Tour-du-Lac. À ce moment-là, elle fonctionne uniquement avec des bénévoles, qui sont au nombre de douze, et la responsable est Jocelyne Bradette.

En 1982, la bibliothèque déménage dans l'ancienne école Saint-Dunstan, qui change alors de nom pour « L'Héritage ». En 1983, on agrandit déjà le local, devenu trop petit étant donné l'intérêt grandissant des citoyens pour la bibliothèque. Cette année-là, la bibliothèque a déjà 1 285 abonnés. Après madame Jocelyne Bradette, c'est madame Isabelle Pigeon qui prend la relève à la tête de la bibliothèque.



C'est finalement le 30 août 1994 que le déménagement dans le présent centre communautaire a lieu. Un concours est tenu pour trouver un nouveau nom, et c'est « l'Écrin » qui l'emporte. La bibliothèque regroupe alors 50 bénévoles et plus de 1 500 abonnés, et la nouvelle responsable est Line Laberge, toujours à titre de bénévole.

Jusqu'en 2015, la Bibliothèque l'Écrin fait partie du Réseau Biblio. Puisque la municipalité compte à cette époque plus de 5 000 habitants et que les coûts grimpent considérablement du côté du Réseau, on prend la décision de rendre la bibliothèque indépendante. Le système de bibliothèque informatisé Biblionet, distribué par C4DI, est donc choisi et installé à la bibliothèque. La responsable, à ce moment, est Claudette Robillard, qui est à l'emploi de la municipalité. Par la suite, une autre employée à temps plein se joindra à Claudette ainsi que deux employés à temps partiel. En 2022, l'équipe de la bibliothèque est formée de la responsable Claudie N-Mailloux, d'une employée à temps plein, de trois employés à temps partiel ainsi que de vingt bénévoles.

1.2 Mission de la bibliothèque

La mission de la Bibliothèque l'Écrin correspond à celle du *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* :

« La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte.

Les services de bibliothèque publique sont accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social. Des services et des documents spécifiques doivent être mis à la disposition des utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, faire appel aux services ou documents courants, par exemple, les minorités linguistiques, les personnes handicapées, hospitalisées ou emprisonnées.

Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination.

Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure, idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales¹. »

La Bibliothèque l'Écrin fait donc tout en son pouvoir afin de suivre ces recommandations et de maintenir un service au public exemplaire.

1.3 Objectifs de la bibliothèque

Les objectifs de la bibliothèque sont eux aussi tirés du *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, c'est-à-dire :

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- Soutenir à la fois l'auto-formation ainsi que l'enseignement conventionnel à tous les niveaux;
- Fournir à chaque personne les moyens d'évoluer de manière créative;
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes;

¹ IFLA/UNESCO. *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique*, 1994 [En ligne]
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf00001> (consulté le 1er avril 2020).

Politique d'acquisition et de développement des collections Bibliothèque l'Écrin

- Développer le sens du patrimoine culturel ainsi que le goût des arts, des réalisations et des innovations scientifiques;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle;
- Développer le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle;
- Soutenir la tradition orale;
- Assurer l'accès des citoyens aux informations de toutes catégories issues des collectivités locales;
- Fournir aux entreprises locales, aux associations et aux groupes d'intérêt les services d'information adéquats;
- Faciliter le développement des compétences de base pour utiliser l'information et l'informatique;
- Soutenir les activités et les programmes d'alphabétisation en faveur de toutes les classes d'âge, y participer et mettre en œuvre de telles activités, si nécessaire.

Les présentes politiques visent à :

- Établir les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation du service de la Bibliothèque l'Écrin;
- Assurer la continuité lors de changement de personnel;
- Justifier ses actions au public et aux instances municipales;
- Informer les usagers du fonctionnement de la bibliothèque.

De plus, l'objectif principal de la Bibliothèque l'Écrin est la diffusion des documents et non leur conservation. C'est pour cette raison qu'un élagage constant est nécessaire et que les documents ne sont pas conservés s'ils ne rencontrent plus l'intérêt des usagers.

1.4 Durée et révision de la politique

La durée de vie de cette politique est de cinq ans. Cette durée de vie est proposée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il n'est pas exclu qu'elle soit modifiée ou ajustée avant la fin de ce délai si un changement majeur devait arriver dans le fonctionnement ou le développement de la Bibliothèque l'Écrin. Dans un tel cas, elle devrait être resoumise au conseil municipal pour approbation ainsi que déposée au ministère de la Culture et des Communications du Québec lors de l'enquête annuelle suivante. C'est la personne responsable de la bibliothèque qui en assume la révision.



2. Politique de développement des collections

2.1 Responsabilité

L'acquisition, la sélection ainsi que l'élagage des documents de la Bibliothèque l'Écrin est sous la responsabilité de la personne responsable de la bibliothèque.

2.2 Caractéristiques et besoins de la clientèle

Selon le recensement de 2016, la municipalité de Lac-Beauport comptait 7 801 habitants, dont 2 845 familles. En 2022, elle compte 8 082 habitants.

L'âge médian de la population était de 41 ans en 2016, et 78 % de la population était âgée de 15 ans et plus. Cette année-là, 3 765 personnes résidant à Lac-Beauport parlaient français et 20 personnes ne parlaient qu'anglais, ce qui explique notre collection plus restreinte en langue anglaise comparativement à celle en langue française. Nous tentons tout de même de nous tenir à jour dans notre collection en anglais, puisque lors du recensement, 3 980 personnes disaient comprendre autant le français que l'anglais.

2.3 Critères de sélection

Pour bâtir une collection de qualité optimale et répondre aux attentes du public desservi par la Bibliothèque l'Écrin, la personne responsable de la bibliothèque choisit les documents en fonction de critères objectifs, selon les usages habituels de la profession. Tant pour les adultes que pour les jeunes, on pourra faire appel à un ou plusieurs critères dans le processus de sélection, mais il n'est pas requis que tous les critères soient présents. Ces derniers peuvent être modulés et adaptés pour s'appliquer à tous les types de documents. Voici la liste des critères qui sont pris en compte :

- La pertinence du sujet par rapport aux objectifs de la Bibliothèque l'Écrin;
- Les attentes du public et l'importance de la demande exprimée;
- L'importance et l'autorité de l'auteur, du créateur, de l'illustrateur, de l'éditeur, du producteur et de la collection;
- La valeur permanente du contenu;
- L'actualité du sujet;
- La convenance du sujet, du style, de l'illustration et du niveau de lecture des publics visés;
- L'exactitude et l'actualité des informations;

Politique d'acquisition et de développement des collections Bibliothèque l'Écrin

- L'impartialité dans la présentation des informations;
- La valeur et la qualité historiques, littéraires et artistiques;
- La couverture géographique : sont privilégiés les ouvrages de référence et les documentaires au contenu québécois d'abord, canadien ensuite, puis international;
- La date de publication ou de production : la production documentaire courante est privilégiée (moins d'un an), mais dans le but de compléter et d'équilibrer les collections, la bibliothèque acquiert aussi des documents qui ne sont pas des nouveautés;
- L'insuffisance de documents sur le sujet dans la collection;
- Le signalement dans des bibliographies, index, revues ou autres sources reconnues;
- Le coût du document;
- La qualité de la présentation, la facilité d'utilisation ou de consultation et la durée de vie estimée du document.

En fonction des critères énoncés ci-haut, certains types de documents peuvent faire l'objet d'une exclusion, tels que les ouvrages de propagande, les ouvrages contrevenant aux lois en vigueur, les brochures publicitaires, les manuscrits et les manuels scolaires.

Les critères spécifiques suivants s'appliqueront pour les documents destinés aux jeunes, en plus des critères généraux énoncés précédemment :

- La variété : les collections doivent contenir des documents de tous genres et pour toutes les tranches d'âge;
- La portée positive des valeurs proposées aux jeunes. Le sexisme, la violence gratuite, le racisme ou toute autre forme de discrimination font l'objet d'une vigilance particulière. Les valeurs doivent contribuer à développer la créativité et le sens critique des jeunes;
- L'accessibilité : le niveau de connaissances, de vocabulaire et de syntaxe doit convenir au stade d'apprentissage de la lecture et de l'écriture;
- Parmi les documents contenus dans la liste du programme Kaléidoscope avec lequel la Bibliothèque l'Écrin a une entente, il faut veiller à en acquérir 30 %.

Parmi les documents contenus dans la liste du programme Kaléidoscope avec lequel la Bibliothèque l'Écrin a une entente, il faut veiller à en acquérir 30 %. » Les besoins des usagers sont pris en compte à l'aide de ces outils :

- Les statistiques d'utilisation de la collection par les usagers de la bibliothèque;
- Les suggestions d'achat de titres par les usagers.

Lorsqu'un document est perdu ou abîmé en raison d'un usage intensif ou d'un incident, il n'est pas remplacé de façon systématique. Il est plutôt réévalué afin de voir s'il répond toujours aux critères de sélection et s'il est nécessaire de le racheter.

2.3.1 Suggestions d'achat

Il est possible, pour les usagers de la Bibliothèque l'Écrin, de faire des suggestions d'achat de documents que la bibliothèque ne possède pas dans sa collection. Les documents sont assujettis aux mêmes critères de sélection que les autres types d'acquisitions. Par contre, ces documents ont plus tendance à être acquis, puisqu'il est certain qu'ils seront empruntés par les usagers qui en ont fait la demande. La Bibliothèque l'Écrin prend à cœur les demandes de suggestions d'achat de ses usagers pour avoir une collection à l'image de ses utilisateurs.

Pour faire une suggestion d'achat, il est possible de procéder de trois manières différentes :

- Remplir le formulaire sur le site Internet de la bibliothèque, via son dossier d'utilisateur;
- Écrire un courriel à l'adresse de la bibliothèque;
- Donner sa suggestion aux employés du service à la clientèle.

Une fois la suggestion d'achat effectuée, une réservation sur le document est faite automatiquement au nom du demandeur. Celui-ci devient donc le premier emprunteur.

2.4 Types et catégories de documents acquis

Le niveau d'acquisition de documents par habitant est un peu inférieur à celui suggéré par les *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques 2019*². En effet, la Bibliothèque l'Écrin a un taux de 2,2 livres par habitant, et les *Lignes directrices* préconisent un taux de base de 2,5, et de 3 pour un bon rendement. Or, la Bibliothèque l'Écrin a un espace réduit et peut difficilement augmenter la quantité de livres achetés sans en payer le prix du côté de l'espace.

En ce qui concerne l'âge de la collection, les *Lignes directrices* recommandent que celle-ci soit composée à 35 % de documents de cinq ans ou moins pour un rendement de base. La Bibliothèque l'Écrin est à 29 % en ce moment. Un projet d'égagement est cependant en place afin d'atteindre le niveau de base préconisé par les *Lignes directrices*.

Voici la répartition du budget selon les différentes collections de la bibliothèque :

Types de documents	Répartition collection 2019	Recommandation
Documentaires adultes	16 %	30-40 %
Romans	31 %	30-40 %
Livres jeunesse	33 %	30-40 %

² Association des bibliothèques publiques du Québec. « Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec 2019 » [En ligne] <http://lignesdirectricesbiblioquebec.ca/> (consulté le 1er avril 2020).

Un réajustement doit être fait concernant l'acquisition des documentaires destinés aux adultes. Depuis l'amorce du projet de rafraîchissement et d'élagage de la collection, la portion documentaire est celle qui subit le plus haut taux d'élagage, puisque ce type d'ouvrage devient désuet plus rapidement. Par contre, un rachat de documents pour remplacer ceux élagués par des livres plus récents est en cours afin de pallier ce manque.

La bibliothèque fait l'achat des types de documents suivants : romans et documentaires pour adultes, albums, romans et documentaires pour les jeunes, bandes dessinées pour adultes et jeunes, et périodiques pour tous. Quelques documents sont achetés en anglais, surtout du côté des romans pour adultes, car ce sont ceux qui sont les plus populaires. Des CD de musique sont aussi acquis par la bibliothèque ainsi que quelque DVD de documentaires ou d'exercices.

Le taux de rafraîchissement de la bibliothèque est de 6,25 %. Il se calcule en prenant le nombre d'acquisitions dans une année et en le divisant par le nombre total de documents contenus dans la collection. Le niveau de base préconisé par les *Lignes directrices* est de 7 %. Le projet d'élagage et de renouvellement de la collection a porté fruit, puisque nous nous rapprochons de l'objectif.

Les ajouts effectués dans les collections de la Bibliothèque l'Écrin demeurent pour la plupart à la portée de tous afin de desservir une population générale. Les documents sont achetés afin de répondre aux questions de base des citoyens et non pour qu'ils fassent des recherches approfondies sur des sujets pointus.

2.5 Les fournisseurs

L'acquisition des documents de la Bibliothèque l'Écrin se fait selon la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*.

La *Loi* stipule cinq obligations :

- Acheter tous les livres dans les librairies agréées;
- Acheter les livres au prix régulier;
- Acheter tous les livres dans notre région administrative;
- Répartir annuellement les acquisitions entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne;
- Produire annuellement un rapport sur l'acquisition de livres³.

³ Gouvernement du Québec. Loi du livre. 1981. *Acquisition de livres par les acheteurs institutionnels* [En ligne] <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4436> (consulté le 1er avril 2020).

Politique d'acquisition et de développement des collections Bibliothèque l'Écrin

Le rapport annuel sur l'acquisition de livres est transmis chaque année au ministère de la Culture et des Communications. Il est fait par la personne responsable de la bibliothèque et il est envoyé au moment de faire l'Enquête annuelle.

2.5.1 Répartition des achats entre les fournisseurs

Les prochains tableaux présentent la répartition des acquisitions par la Bibliothèque l'Écrin chez différents fournisseurs de sa région administrative.

Livres et documents multimédias			
Fournisseurs	Types de documents	Mode d'acquisition	Fréquence d'achat
Librairie Renaud-Bray 5401, boul. des Galeries, Québec, G2K 1N4	Collection adultes : Romans Documentaires Bandes dessinées Livres de langue anglaise Collection jeunesse : Romans Documentaires Bandes dessinées Premières lectures Livres de langue anglaise (occasionnel) Albums Livres cartonnés Multimédia : CD DVD Environ 40 % du budget total	Site Internet, salle de montre	Une fois par mois
Groupe Archambault 2450, boul. Laurier, Québec, G1V 2L1	Collection adultes : Romans Documentaires Bandes dessinées	Site Internet	Une fois par mois

Politique d'acquisition et de développement des collections
Bibliothèque l'Écrin

	Livres de langue anglaise Collection jeunesse : Romans Documentaires Bandes dessinées Premières lectures Livres de langue anglaise (occasionnel) Albums Livres cartonnés Multimédia : CD DVD Environ 25 % du budget total		
Librairie Laliberté 1073, route de l'Église, Québec, G1V 3W2	Collection adultes : Romans Documentaires Bandes dessinées Environ 20 % du budget total	Site Internet, visite en librairie	Une fois par mois
Librairie Morency 657, 3e Avenue, Québec, G1L 2W5	Collection jeunesse : Romans Documentaires Bandes dessinées Premières lectures Livres de langue anglaise (occasionnel) Albums Livres cartonnés Environ 10 % du budget total		

Politique d'acquisition et de développement des collections
Bibliothèque l'Écrin

Périodiques			
Fournisseurs	Titres	Mode d'acquisition	Fréquence d'achat
Rabais Campus	30 titres québécois et étrangers	Site Internet	Cinq fois par année, selon la date de renouvellement de chaque titre. Les renouvellements sont faits en lots de plusieurs périodiques à la fois.
Camping Caravaning		Site Internet	Une fois par année
Les Libraires		Courriel	Une fois par année

Pour les périodiques, un cardex des numéros reçus est rempli afin de garder un contrôle sur les numéros manquants. Chaque mois, l'information sur les numéros manquants est donnée à la personne responsable de la bibliothèque afin qu'elle puisse faire les réclamations auprès des fournisseurs.

2.6 Dons

La Bibliothèque l'Écrin reçoit régulièrement des dons de documents provenant de particuliers. La personne responsable effectue un tri parmi ceux-ci. Une infime partie des documents donnés est conservée, puisque les critères de sélection pour les dons sont très stricts. En plus de contribuer à développer l'orientation prise par la collection générale, les dons conservés doivent :

- Être dans un bon état, ne nécessiter aucune réparation, ne pas dégager d'odeur, ni présenter de moisissure;
- Être un document que la bibliothèque ne possède pas déjà;
- Avoir été publiés en moyenne dans les dix dernières années. Un document récent dont le sujet n'est plus d'actualité ou qui porte sur un sujet trop spécialisé peut être refusé;
- Remplacer l'exemplaire d'un livre manquant ou abîmé ;
- Ne pas être des Harlequin ou des livres de poche;
- Ne pas être des documents en d'autres langues que le français, l'anglais ou l'espagnol.

Par ailleurs, aucun reçu pour fins d'impôt ne sera remis pour les dons de documents. Le donateur devra remplir le formulaire « Politique sur les dons de livres » suivant.

Politique d'acquisition et de développement des collections Bibliothèque l'Écrin

Politique sur les dons de livres

Je fais ce don de livre en accord avec la Politique sur les dons de livres de la Bibliothèque l'Écrin.

Nom du donateur :

Numéro de téléphone :

Signature :

Date :

La Bibliothèque l'Écrin vous remercie pour votre contribution

Les volumes non retenus pour la collection de la bibliothèque pourront être :

- Revendus dans le cadre d'une vente de livres usagés;
- Placés dans les Croque-livres à la disposition des citoyens;
- Donnés à une librairie qui fait la revente de livres.

En dernier recours, s'ils sont abîmés, les documents rejetés seront :

- Recyclés ou jetés, selon les matériaux utilisés.

2.7 Priorité de traitement des acquisitions

Pour offrir un service efficace aux usagers, les documents passent par la chaîne documentaire dans un ordre précis afin de permettre leur disponibilité rapidement :

1. Suggestions d'achat des usagers;
2. Documents demandés par réservation par un usager à la suite de l'achat;
3. Tous les autres documents.

Le traitement documentaire est effectué en catalogage dérivé à l'aide des notices du Service québécois de traitement documentaire (SQTD). S'il manque des informations, celles-ci sont ajoutées par la personne responsable du catalogage. Les cotes des documentaires peuvent être vérifiées ou créées à partir des documents de référence pour les cotes Dewey. Les romans ont cependant une cote au nom de l'auteur faite à l'aide du document de référence Cutter-Sanborn. Pour ce qui est des bandes dessinées pour adultes, les cotes sont créées avec le nom de l'auteur lorsqu'il s'agit d'un livre unique, et au nom de la collection lorsqu'il s'agit d'une série, suivi de l'indice Cutter-Sanborn. Les bandes dessinées pour jeunes sont plutôt classées avec les trois premières lettres significatives du nom de l'auteur ou de la collection.



Politique d'acquisition et de développement des collections Bibliothèque l'Écrin

Les sujets des documents sont téléchargés à partir du SQTD ou ils sont créés s'ils sont manquants dans la notice dérivée. Les sujets sont basés sur le Répertoire de vedettes-matière (RVM) de l'Université Laval. Un sujet de genre pour les romans, les bandes dessinées ou les documentaires est ajouté par la Bibliothèque l'Écrin afin d'aider les usagers à s'y retrouver dans le catalogue. Voici la liste des termes acceptés :

- Albums québécois.
- Autobiographies.
- Bandes dessinées apocalyptiques.
- Bandes dessinées biographiques.
- Bandes dessinées familiales.
- Bandes dessinées fantastiques.
- Guides touristiques.
- Histoires d'aventure.
- Horreur.
- Livres de croissance personnelle.
- Livres de recettes.
- Romans à suspense.
- Romans autobiographiques.
- Romans d'aventure.
- Romans de Noël.
- Romans de réalisme magique.
- Romans familiaux.
- Romans fantastiques.
- Romans finlandais.
- Romans historiques.
- Romans policiers.
- Romans politiques.
- Romans psychologiques.
- Romans québécois.
- Romans sentimentaux.
- Romans sociaux.
- Théâtre.

Cette liste pourra être bonifiée si nécessaire.

2.8 Élagage

L'élagage désigne l'action consistant à mettre de côté des documents d'une bibliothèque en vue de leur élimination possible de la collection. L'erreur à éviter lors d'une telle opération est de ne pas en faire assez. L'élagage est une procédure vitale pour une bibliothèque qui désire une collection actuelle et vivante, surtout dans une petite bibliothèque comme celle de Lac-Beauport. Lorsque l'élagage n'est pas assez fréquent, le manque d'espace se fait sentir rapidement. Il doit donc être fait tout au long de l'année, et les documents doivent être analysés un par un. Cette étape sert aussi à conserver un taux de rafraîchissement optimal selon *Les lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*.

La décision d'élaguer un document est basée sur des critères bien précis :

1. La mauvaise condition des documents;
2. La date de publication trop ancienne;
3. La fréquence nulle d'emprunt dans les deux dernières années;
4. La désuétude du sujet du document en raison de l'évolution de ce sujet dans le temps;
5. L'inexactitude du contenu du document;
6. Un document possédé en double;
7. Les séries incomplètes que la bibliothèque ne désire pas compléter;
8. Les titres remplacés par d'autres plus récents, comme de nouvelles éditions.

Les documents élagués sont ensuite estampillés « Retiré de la collection », et le code à barres est biffé. Ils sont ensuite mis de côté et conservés jusqu'à ce qu'une Bibliovente puisse être faite. Cette dernière permet de vendre les documents à un prix très réduit, souvent au poids, et est faite lorsque la quantité de documents en vaut la peine. Le surplus de la Bibliovente est offert à des organismes ou est recyclé de manière adéquate. Les documents qui sont trop endommagés sont mis immédiatement au recyclage.

L'élagage des périodiques se fait de façon systématique, et ce, chaque mois. Il est prévu que l'on conserve les revues pendant deux ans, sauf pour les titres *je déco*, *je cuisine*, *je jardine* et *5 ingrédients - 15 minutes*, que l'on conserve pendant trois ans puisque les sujets traités sont pertinents plus longtemps. Les périodiques sont mis au recyclage ou offerts à des gens qui désirent les avoir.

3. Conclusion

Cette politique d'acquisition et de développement des collections est valide pour une durée de cinq ans et donne ainsi une vision de l'avenir proche. La Bibliothèque l'Écrin et ses employés doivent donc, autant que possible, suivre les objectifs et les balises qu'elle présente.

En résumé, les projets à court terme pour la bibliothèque sont les suivants :

- Continuer le projet d'élagage afin d'atteindre les objectifs de taux de rafraîchissement et d'âge de la collection des *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*;
- Continuer l'achat de nouveaux documentaires afin de renouveler ceux qui seraient désuets ou de combler les manques dans différents sujets;
- S'en tenir à un budget d'acquisition qui permet de garder un bon roulement de documents dans la bibliothèque sans que celle-ci se retrouve trop pleine ou avec un manque de nouveautés;
- Assurer une plus grande collaboration entre les écoles et les garderies de Lac-Beauport.
- Être en tout temps inclusive et de plus en plus ouverte et sensible aux différences, tant dans ses décisions et ses idées que dans sa collection.

Finalement, la Bibliothèque l'Écrin est très appréciée de ses usagers et très utilisée. Malgré ses petites contraintes, ses employés réussissent à toujours dépasser les attentes et à faire en sorte que les citoyens de Lac-Beauport s'y sentent chez eux.

4. Bibliographie

Association des bibliothèques publiques du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Réseau BIBLIO du Québec (2019). *Lignes directrices pour les bibliothèques publiques du Québec*. Association des bibliothèques publiques du Québec.

Bossé, P. (2016). *Politique d'acquisition et de développement des collections*. Bibliothèque de Montmagny. <https://www.ville.montmagny.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20180424155259-politique-d-acquisition.pdf>

Gouvernement du Québec. Loi du livre. (1981). *Acquisition de livres par les acheteurs institutionnels* [En ligne] <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4436> (consulté le 14 février 2022).

IFLA/UNESCO (1994). *Manifeste de l'IFLA/UNESCO sur la bibliothèque publique* [En ligne] <https://www.ifla.org/fr/publications/manifeste-de-lifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique-1994/> (consulté le 14 février 2022).

Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur. « Élagage ». <http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/lecture/bibliotheques-scolaires/ameliorer-ma-bibliotheque/elagage/>

Picard, K. (2017). *Manuel de politiques*. Bibliothèque Au jardin des livres de Saint-Apollinaire. <https://www.st-apolлинаire.com/wp-content/uploads/2014/02/Manuel-de-politiques.pdf>

Ville de Québec et Institut Canadien de Québec (2019). *Politique de développement de la collection de la bibliothèque de Québec*. Bibliothèque de Québec. https://www.bibliothequedequebec.qc.ca/politiques/docs/Politique_dev_collections_bdq.pdf